

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 mai 2016**

**2016 DAC 539** Subvention (15.000 euros) à l'association Extra Muros (93430 Villetaneuse).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Extra muros ;

Sur le rapport présenté par Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Extra muros, 99, Avenue Jean-Baptiste Clément Université Paris 13 - Service culturel 93430 Villetaneuse pour l'organisation du festival Cinébanlieue. 44562- 2016\_05712.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 15.000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, chapitre 65, rubrique 314, nature 6574, ligne VF02006, exercice 2016, provision pour subventions au titre du cinéma.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**